



Renseignement vente maison suite divorce

Par isa3969, le 13/10/2009 à 13:50

Bonjour,
nous avons acheté une maison comptant en 2003, avec des indemnités que mon mari a touché suite à un accident de la route. nous sommes mariés sous le régime de la communauté. notre couple rencontre quelques difficultés. mon mari me dit que si l'on vient à divorcer, que je ne toucherai rien sur la maison car celle ci a été payée avec son argent. comment cela se passe??? merci sincèrement pour votre réponse. Isabelle.